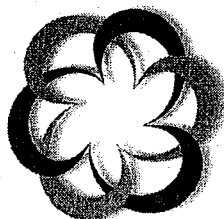


Consultation générale
Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

L'ÉGALITÉ DES DROITS DES FEMMES SE DOIT D'ÊTRE NOMMÉE...

mémoire présenté par le

Réseau
des Tables Régionales



de Groupes de Femmes
du Québec

www.reseautablesfemmes.qc.ca

Déposé le 17 décembre 2004

Consultation générale
Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes
L'ÉGALITÉ DES DROITS DES FEMMES SE DOIT D'ÊTRE NOMMÉE...

Table des matières

Le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec.....	ii
Qui sommes-nous	
Notre mission	
Nos membres	
Nos dossiers	
1. Avant-propos	1
2. La situation des Québécoises en 2004.....	1
a. Les inégalités de fait	
b. La contribution des groupes de femmes autonomes	
c. Le maintien et le renforcement des approches spécifiques et transversales	
d. Le rôle de l'État	
3. La reconnaissance des conditions de vie spécifique des femmes.....	3
a. L'adoption d'une politique en matière d'égalité des femmes	
b. L'implantation réelle de l'analyse différenciée selon le sexe	
4. L'importance du respect des réalités régionales.....	5
a. Les balises nationales claires, souples et adaptables en région	
b. La représentation des femmes à toutes les instances décisionnelles locales et régionales	
5. L'importance de l'intervention en santé des femmes.....	6
a. Une politique ministérielle en santé des femmes	
b. Des plans d'action régionaux	
6. Les outils pour atteindre ces objectifs.....	8
a. Le Conseil du statut de la femme	
b. Le Secrétariat à la condition féminine	
c. La ministre en Condition féminine	
d. La Commission parlementaire permanente	
7. Les consultations ultérieures	10
8. L'égalité des droits des femmes se doit d'être.....	10

L'ÉGALITÉ DES DROITS DES FEMMES SE DOIT ÊTRE NOMMÉE...

LE RÉSEAU DES TABLES DES GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC

Qui sommes-nous

Le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec est un groupe féministe de défense des droits, qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. Ce regroupement national est dûment constitué depuis 1997.

Le Réseau des tables travaille en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des groupes et des regroupements nationaux du mouvement des femmes, ainsi qu'avec différents partenaires partageant les mêmes valeurs.

Notre mission

Le Réseau des tables joue un rôle de liaison et de concertation entre les tables régionales elles-mêmes ainsi qu'entre ces dernières et les instances nationales. La spécificité de notre regroupement est identifiée par l'expertise régionale développée par les tables dans les dossiers de la condition féminine. Le Réseau des tables porte également les positions politiques communes des tables régionales auprès des instances nationales.

Conséquemment, il se positionne comme une entité nationale et porte les préoccupations régionales au plan national. Porte-voix des régions, le Réseau des tables favorise la prise de parole collective des Tables régionales des groupes de femmes, tout en respectant les particularités régionales.

Nos membres

Les dix-sept tables régionales des groupes de femmes du Québec sont membres du Réseau. Ensemble, ces tables représentent environ 670 membres (individuelles et groupes) au Québec. Elles défendent les droits des femmes de leur région respective, sont bien implantées dans leurs milieux et collaborent avec les différentEs¹ actrices et acteurs locaux et régionaux.

Nos dossiers

Avec une perspective globale, le Réseau des tables exerce un rôle politique pour le maintien et le développement des acquis sociaux des femmes dans les dossiers suivants : condition féminine, développement régional et local et santé des femmes. De plus, il collabore au maintien et au développement de l'action communautaire autonome ainsi qu'à son financement. Considérant la concertation comme la pierre angulaire du regroupement, l'organisation porte également les préoccupations des tables au sein de ces revendications. Ainsi, dans l'ensemble, les tables régionales touchent quant à elles aux dossiers suivants : la politique municipale, le logement, l'employabilité, l'entrepreneuriat, l'économie sociale, la représentation des femmes aux instances décisionnelles, le mouvement communautaire autonome, la santé et les services sociaux, etc. Bref les différents secteurs qui influencent la qualité de vie de l'ensemble des Québécoises.

¹ Féminisation du texte : Dans le but d'alléger le texte le RTRGFQ a choisi la formule suivante pour désigner le masculin et le féminin, par exemple : participantE, travailleurSEs, employéEs.

1. AVANT - PROPOS

D'entrée de jeu, il importe de spécifier que le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec accueille avec intérêt l'Avis du Conseil du statut de la femme (CSF) « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes ». Nous partageons plusieurs constats évoqués dans ce document et, puisque nous travaillons à tous les jours pour atteindre une égalité réelle pour les femmes du Québec nous sommes sympathiques à plusieurs des initiatives proposées. Dans cet effort d'établir un plan d'action large nous souhaitons toutefois approfondir certains points et apporter quelques nuances.

Ainsi, certains aspects de l'Avis du CSF soulèvent des questionnements au sein de notre organisation. Le plus surprenant est sûrement l'apparition quasi unilatérale du vocable *égalité entre les femmes et les hommes* au détriment de l'appellation *condition féminine*. Le déséquilibre potentiel entre les approches proposées dans l'Avis, soit les approches spécifique, transversale et sociétale, est également questionnable. En fait nous trouvons que l'accent semble mis principalement sur la troisième approche, alors que les deux premières sont utilisées régulièrement par le mouvement féministe, et n'ont pas encore données leur plein potentiel égalitaire. Pour atteindre l'égalité, il est louable de souhaiter l'élargissement des champs d'intervention, mais nous y voyons un danger de sous-financement dans le contexte actuel des restrictions budgétaires. Nous aurions aimé y lire plus de précisions quant aux organismes gouvernementaux vouées à l'application des sept orientations et souhaitons apporter des ajouts aux modalités entourant une Commission parlementaire permanente.

Dans la pratique, les membres du Réseau des tables interpellent régulièrement toutes les actrices et acteurs, selon les dossiers. Nous trouvons donc étonnant que l'Avis puisse laisser croire que nous ne travaillons pas assez avec les hommes, lorsqu'il est suggéré d'adopter un « nouveau genre d'engagement, (...) incluant (...) les hommes dans l'analyse des problèmes »². Est-ce le fait d'avoir nos propres organisations autonomes qui donne l'impression de fermeture à l'égard des hommes? Cela est pourtant légitime de s'organiser entre nous, pour développer une analyse plus spécifique, dans notre quête de l'égalité pour les femmes. Un bel exemple de notre volonté de travailler avec l'ensemble des actrices et acteurs est notre insistance, pas toujours concluantes, pour être présentes aux différentes instances de concertation locales et régionales.

Le Réseau des tables croit qu'il est possible au Québec de construire une société juste et égalitaire. Mais la présence des nombreuses inégalités vécues par les femmes peuvent s'accroître rapidement sous le vent du néolibéralisme actuel. Enfin, il deviendra très important pour le Réseau des tables de porter une attention particulière à l'exercice des priorités que le gouvernement devra faire parmi les enjeux proposés. Et soyez assurés que nous souhaitons être consultées à nouveau tout au long de ce processus, qui, espérons le, débouchera sur des applications efficaces et prochaines.

2. LA SITUATION DES QUÉBÉCOISES EN 2004

Nous sommes d'accord que, dans les trois dernières décennies, les Québécoises ont connu plusieurs avancées. En ce sens, nous reconnaissons que le Québec est bien positionné en matière de condition féminine, comme l'indique l'Avis du CSF. Mais il reste encore bien des aspects à améliorer. Qui plus est, nous croyons fermement qu'il sera impossible de faire les rattrapages nécessaires pour les femmes sans appliquer des mesures d'équité dans la recherche de l'égalité. L'équité englobe des notions de différences, de proportion et de justice sociale, il est donc important de terminer le travail amorcé. Car on ne gagne une course que lorsque on arrive au fil d'arrivée.

² Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil du Statut de la femmes, 2004, Page 45.

De plus, la perception courante que l'égalité des femmes est un fait accompli, ou presque, est tendancieuse. La société pourrait être tentée de cesser les interventions spécifiques en matière de condition féminine. Alors que cette prétendue égalité factuelle est facilement ébranlée lorsqu'on la regarde de plus près. Sinon, comment justifier qu'avec un taux de scolarisation qui augmente, les femmes ne gagnent encore que 70% du revenu des Québécois.

a. Les inégalités de fait

Quoique l'Avis du CSF reconnaisse la persistance des inégalités de fait envers les Québécoises, les facteurs qui engendrent ces inégalités sont encore majeurs et bien difficiles à éradiquer. Les trois grandes sources d'inégalité des Québécoises, soit la violence, l'autonomie financière et la représentation des femmes dans les instances décisionnelles, influencent toutes leurs conditions de vie. Autant d'aspects qui dévoilent que l'égalité entre les femmes et les hommes est encore déficiente dans les faits et que les acquis en matière de condition féminine doivent encore être protégés dans les années à venir, et ce, tant par le mouvement féministe, les intervenantEs socioéconomiques, que par les éluEs et l'État. Nous jugeons donc prématuré de ne plus miser principalement sur les actions spécifiques et transversales.

b. La contribution des groupes de femmes autonomes

Au cours des ans, les mesures spécifiques ont permis des avancées par et pour les femmes, tout en ayant des effets positifs pour l'ensemble de la population. Les tables régionales et les groupes de femmes ont grandement contribué à la réalisation de ces avancées, elles ont été instigatrices d'initiatives permettant aux politiques gouvernementales d'atterrir sur le terrain. Nos organisations autonomes sont donc plus que des alliées, comme le mentionne l'avis, mais des partenaires indispensables, et à part entière, pour le gouvernement.

c. Le maintien et le renforcement des approches spécifiques et transversales

L'Avis du CSF propose trois approches pour l'élaboration et la réalisation des mesures visant l'égalité³. Tel qu'indiqué dans l'Avis, les approches spécifiques et transversales, nous sont bien connues et sont associées à l'intervention des groupes de femmes. Concernant l'approche sociétale, les tables régionales travaillent déjà avec les différentEs intervenantEs des structures mixtes régionales et locales de leur milieu, dans le cadre de leurs activités partenariales. Les ententes spécifiques ou les ententes de collaboration font foi de cette expérience « sociétale » développée par et pour le milieu pour le mieux-être de la condition féminine, dans différents secteurs tels que le développement socio-économique, l'environnement, la culture etc.

Mais, pour nous, il y a aura toujours des enjeux qui devront se traiter principalement, voir uniquement, sous les approches spécifiques et transversales. Ces dernières ont fait leurs preuves avec des résultats concrets de diminution des inégalités vécues par les femmes comme par exemple : la loi sur l'équité salariale, la mise sur pied des fonds dédiés à l'entrepreneuriat féminin, les services de garde, etc. Ce n'est pas donc pas faute d'efficacité potentielle mais parce qu'il n'y a pas assez de financement attaché à celles-ci qu'elles plafonnent. Nous demandons au gouvernement de prendre le temps nécessaire et de considérer la précarité des acquis avant de changer de méthodes d'interventions. Parce que, soit dit en passant, l'évolution ne se fait pas en criant ciseau.

³ Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil du Statut de la femme, 2004, page 70.

d. Le rôle de l'État

On ne saurait espérer atteindre un objectif aussi grand que l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes dans une société, sans que l'État n'y adhère réellement. À ce niveau, l'Avis est limpide, et ce, dès l'introduction. L'État doit envoyer un signal clair et crédible, et compter sur les ressources nécessaires pour appliquer les politiques assorties de financement adéquat. Il devra offrir un soutien à l'ensemble des organisations qui travailleront à ces questions. La mise en place de différents programmes du type *À égalité pour décider*, qui aide à contrer les inégalités vécues par les femmes, devrait être multipliée.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois s'engage clairement en faveur de l'élimination de la discrimination sur la base du sexe et des effets de la division et de la hiérarchie induite par le patriarcat.**
- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois reconnaisse les groupes autonomes de femmes et leurs regroupements comme des partenaires à part entière, et des actrices de première ligne dans l'application des mesures d'égalité des femmes.**
- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois renforce les leviers importants que sont les approches spécifiques et transversales, qui n'ont pas atteint tout leur potentiel égalitaire pour les femmes, dans sa volonté de mobiliser plus d'actrices et d'acteurs.**

3. LA RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VIE SPÉCIFIQUES DES FEMMES

Depuis des années, le mouvement féministe québécois parle de condition féminine pour décrire l'ensemble des facteurs spécifiques qui influencent les conditions de vie des femmes, que ce soit les caractéristiques biologiques, la maternité, la violence, les effets du patriarcat, etc. Présentement dans la société, la plupart des actrices et des acteurs reconnaissent la majorité des enjeux inclus sous le vocable « condition féminine ». A notre grande surprise, l'Avis fait à peine mention de ces termes. On remarque même que l'Avis a tendance à symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes, donc de sous-tendre qu'une situation a des effets similaires sur les femmes et les hommes, par exemple les différents impacts de la maternité sur la mère et le père. Ce qui a pour tendance de gommer les conditions de vie spécifiques des femmes. Est-ce que ça veut dire que l'on ne reconnaîtra plus qu'il y a des discriminations systémiques aux femmes, que l'on minimisera les conditions de vie particulières de celles-ci? Que doit-on en comprendre?

Quoique la définition de l'égalité entre les femmes et les hommes utilisée dans le document⁴ de consultation soit valable dans sa description, il ne faudrait pas faire preuve de naïveté. En fait, le Réseau des tables croit qu'il y a encore trop d'inégalités endémiques, que nous avons nommées au chapitre précédent, entre les femmes et les hommes, et qu'il est, donc trop tôt pour orienter la majorité des interventions en matière de conditions de vie des femmes dans une optique de symétrisation.

a. L'adoption d'une politique en matière d'égalité des femmes

De 1993 à 2003, le Québec bénéficiait d'une politique en matière de condition féminine, avec cinq orientations, qui couvrait efficacement l'ensemble des enjeux liés aux conditions de vie des femmes. Lorsqu'un état reconnaît, sous plusieurs gouvernements, l'existence des différences systémiques entre les hommes et les femmes, et qu'il l'inscrit dans une politique, cela devient un levier

⁴ Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil du Statut de la femme, 2004, page 33 – note de page 33.

exceptionnel. Ces effets se sont fait sentir sur l'avancement des dossiers aux plans national, régional et même local. Ce qui nous touche particulièrement, puisque nos membres sont actives au palier régional.

Lorsque le gouvernement souhaite voir des changements intervenir sur une problématique donnée, il envoie un signal clair. Cela aide les groupes de base et les organisations régionales à développer des interventions. Le Réseau des tables est convaincu de l'importance du maintien d'une politique en matière d'égalité des femmes pour atteindre une égalité entre les femmes et les hommes. Le Québec ne doit pas se défaire de ce maillon fort, il doit porter un regard d'ensemble sur les conditions de vie spécifiques aux femmes.

b. L'implantation réelle de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS)

En 1995, à Beijing, le Québec s'est engagé, à instaurer l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans ses pratiques gouvernementales. Depuis, les fonctionnaires et le mouvement des femmes ont travaillé pour implanter, faire connaître et appliquer cet engagement. Nous commençons à peine à voir les résultats quant à l'application de cet outil. De plus, La définition de l'ADS⁵, faite en 1997, par le Secrétariat à la condition féminine, correspond aux valeurs portées par l'Avis actuel du CSF. Il n'y aurait donc aucune contre-indication à la maintenir. Nous redoutons sa disparition au profit de l'implantation de l'AIE et que cela ralentisse encore l'atteinte de résultats concrets en faveur de l'égalité.

Concrètement, la Loi 34 est un double exemple que l'ADS aurait dû être utilisée dès sa conception pour contrer d'une inégalité de fait et que l'approche spécifique est encore nécessaire au Québec. Ainsi, même si l'article 99 garantit l'égalité et la parité, la mise en place des Conférences régionales des éluEs (CRÉ) a fait chuté les taux de représentation des femmes d'environ 6 %⁶, puisqu'il n'y a que 11% de mairesses au Québec, et que désormais les magistrats municipaux composent minimalement les deux tiers des CRÉ. Si l'ADS avait été appliquée le gouvernement aurait appréhendé les effets de cette loi sur la représentation des femmes, dès les début, et des mesures plus efficaces auraient pu être instaurées.

NOS RECOMMANDATIONS :

- ***Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois maintienne la notion d'égalité des droits des femmes dans ses communications publiques et dans le développement de ses lois, politiques et programmes.***
- ***Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois mette en place une politique globale et d'un plan d'action en matière d'égalité des femmes, qui mettra en évidence l'interdépendance des différents rapports sociaux de division de hiérarchie et leurs effets sur les femmes entre elles.***
- ***Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois maintienne son engagement pris à Beijing et continue le travail déjà entrepris pour la mise en place réelle et horizontale de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS).***

⁵ L'ADS comme « un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent ». *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Secrétariat à la condition féminine, Québec, 1997, p.15.

⁶ Moyenne de 29,5 % CRD en 2003 (source MDERR) et 23 % CRÉ en 2004 (source CIAFT et Réseau des tables)

4. L'IMPORTANCE DU RESPECT DES RÉALITÉS RÉGIONALES

Comme nous l'indiquons dans la présentation de notre organisation, le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec est une entité nationale qui porte les préoccupations régionales au plan national. Vous comprendrez donc notre intérêt marqué pour les effets que la décentralisation des pouvoirs peut avoir sur les missions des ministères, sur les instances et inévitablement sur les groupes autonomes de femmes.

a. Les balises nationales claires, souples, adaptables en région

Plusieurs actrices et réseaux oeuvrent à la promotion des droits et réalités des femmes en région. Les tables régionales ainsi que le Réseau des tables travaillent sur cet enjeu capital que constitue l'égalité des femmes au Québec. Il est important de souligner que chaque région a historiquement su se concerter sur des objectifs en ce qui concerne la pleine égalité des femmes et leur participation au développement des régions. Avec les années, les moyens mis en œuvre ont pris des formes distinctes selon les régions, mais partout, des acquis importants ont été réalisés par et pour les femmes. Il est donc primordial pour nous que l'application des mesures proposées dans l'Avis intègre les façons de faire et respecte les alliances existantes, et performantes, sur chacun des territoires. Parce que l'atteinte du plein potentiel d'égalité et d'équité sera facilitée si les directives répondent aux synergies existantes dans les régions et les complètent. Cela devra s'appareiller des moyens financiers suffisants.

b. La représentation des femmes à toutes les instances décisionnelles locales et régionales

Le développement régional est complexe et demande une complémentarité d'actrices et d'acteurs, ainsi qu'une vision globale pour atteindre une cohérence entre les actions et les besoins réels du milieu. La représentation féminine prend toute son importance, avec l'avènement de la régionalisation, voire de la localisation, des lieux décisionnels et de gestion des affaires publiques. La majorité des tables régionales s'engagent dans ces instances et portent ainsi la défense des droits collectifs des femmes sur de nombreux dossiers multisectoriels.

Jusqu'en 2003, la plupart des CRD, ou CRCD, étaient dotés d'une instance-conseil en matière de condition féminine, réclamée, composée et alimentée par les femmes des régions. Mais l'arrivée des Conférences régionales des élus (CRÉ), a affaibli la participation de la société civile et de surcroît la représentation féminine. Le Réseau des tables croit essentiel que chaque CRÉ à travers le Québec se dote d'une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes et que cet engagement soit signifié clairement de la part du ministère responsable de son application. Une politique de ce genre deviendra un instrument essentiel pour guider les décisions et les actions de cette instance. Par ailleurs, il est essentiel d'intégrer l'ADS dans cette démarche. Conséquemment, nous demandons qu'un fonds dédié à une politique en matière d'égalité des femmes soit mis à la disposition des Conférences régionales des éluEs. Qu'il soit utilisé pour soutenir les initiatives locales et régionales en matière d'égalité des femmes, les ententes spécifiques, les projets structurants régionaux et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques.

Dans le cadre de cette régionalisation, et avec toutes les responsabilités qui incombent désormais aux éluEs municipaux, il est impératif que les femmes siègent en plus grand nombre dans ces instances. Un programme du type À égalité pour décider est très efficace pour soutenir les différents groupes régionaux et nationaux qui travaillent à soutenir les femmes en poste et à faire émerger de nouvelles candidatures. Mais il serait intéressant que ces groupes puissent également intervenir sur la prise en compte des réalités des femmes, pour accélérer l'égalité des Québécoises.

NOS RECOMMANDATIONS :

- ***Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois établisse des politiques ministérielles et des mesures d'égalité mordantes, qui pourront s'appliquer en respect des réalités régionales, et que ces mesures soient accompagnées d'instruments facilitant leur application et ce principalement dans les domaines du développement local et régional et de la santé.***
- ***Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois signifie clairement aux Conférences régionales des éluEs (CRÉ) d'adopter une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes, et octroie des moyens suffisants pour celle-ci.***
- ***Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois instaure un soutien financier à la concertation et au réseautage régional réalisés par les tables régionales des groupes de femmes et les groupes de femmes autonomes en lien avec la CRÉ.***
- ***Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois maintienne la mission du programme À égalité pour décider, avec une bonification de son financement et de ses objectifs, pour qu'il puisse financer aussi des actions visant la prise en compte des intérêts des réalités des femmes par les instances locales et régionales.***

5. L'IMPORTANCE DE L'INTERVENTION EN SANTÉ DES FEMMES

Le secteur de la santé et des services sociaux s'est vu au cours des dernières décennies, modelé et transformé par la voie de la décentralisation ainsi que par les compressions budgétaires. Toute cette mouvance a eu un impact majeur sur les groupes de femmes. Cette décentralisation nous a confirmé que le gouvernement central a la responsabilité de protéger ces acquis et de maintenir des leviers nationaux, afin de ne pas perdre les acquis obtenus au cours des dernières années en matière de santé des femmes.

Depuis que les Agences de développement en santé et services sociaux ont vu le jour, il règne un silence total sur la réalité des femmes ; d'ailleurs, les travaux de plusieurs comités aviseurs en condition de vie des femmes sont en arrêt. Et ce, malgré la double mission des agences de développements qui est de voir à la mise sur pied de réseaux locaux et d'organiser les services intégrés.

Les femmes sont concernées par l'évolution et l'avenir de notre système de santé, en raison de leur rôle social dans la famille et la société en général. Elles sont appelées à être en continuelle interaction avec le système soit à titre d'utilisatrices, d'aidantes et de travailleuses. Une reconnaissance à sa juste valeur commence par la prise en compte de la réalité spécifique des femmes en matière de santé. Dans ce contexte, le gouvernement se doit de prescrire une action, pragmatique visant à améliorer les conditions de vie des femmes et par le fait même de la population.

La santé des femmes a été bien documentée au cours des dernières années. Nous pensons donc que le gouvernement, dans le contexte actuel, doit donner des enlignements précis dans les orientations tant régionales que locales en matière de santé des femmes. C'est dans ce cadre que nous souhaitons voir la mise en place d'une politique ministérielle et l'élaboration de plans d'action régionaux.

a. Une politique ministérielle en santé des femmes

Rappelons que présentement, il existe en matière de condition féminine, un document appelé : *les objectifs ministériels et stratégies d'action en santé et bien-être des femmes: Au féminin... à l'écoute de nos besoins*⁷, considéré comme un levier important, qui permet la visibilité de la réalité des femmes. Relancé par le gouvernement central il serait, à notre avis, une voie incontournable pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Nous estimons prioritaire que le Québec se dote d'une politique ministérielle en matière de santé des femmes. Le ministère de la santé et des services sociaux garant des grandes orientations et de la planification des politiques, doit envoyer un message clair aux régions.

b. Des plans d'actions régionaux

Pour donner du mordant à la politique en matière de santé des femmes, l'ajout de plans d'action régionaux demandera aux régions de se doter d'une planification efficace dans ce dossier. Les groupes de femmes dans les régions ont l'expertise nécessaire pour favoriser l'actualisation de tels plans. De plus, nous souhaitons voir clairement dans les objectifs des agences, la réalisation de ces plans d'action régionaux, signifiant l'importance de développer des actions pertinentes afin d'améliorer la prise en compte des besoins des femmes en matière de santé et de services sociaux.

Les comités aviseurs, ou conseils, sont assurément ouverts à travailler des plans d'action régionaux. Les tables régionales de groupes de femmes, ou la structure condition féminine en matière de santé et services sociaux de la région, peuvent collaborer. De plus, il serait opportun de mettre des mécanismes en place dans les instances locales pour que les orientations prioritaires, identifiées au palier régional, soient intégrées au sein des réseaux locaux. Il est aussi important de rappeler que chaque région a historiquement su se concerter sur des objectifs en santé des femmes et mettre en œuvre des moyens qui lui sont propres.

Quelques mesures, ayant fait leurs preuves pourraient être reprise pour faciliter l'intégration de la condition féminine dans les Agences de développement et les réseaux locaux. Par exemple, une répondante régionale en condition féminine ou l'inscription de l'utilisation de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans le réseau régional et local, entre autres. Une fois de plus, rappelons l'importance d'une pleine participation des femmes aux décisions et de l'obtention d'une représentation paritaire dans les Conseils d'administration des Agences de développement et des instances locales. Finalement, nous réclamons la création d'un siège au conseil d'administration des réseaux locaux, réservé à une représentante d'un groupe de femmes.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois adopte une politique ministérielle en matière de santé des femmes.**
- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois mandate les Agences de développements en santé et services sociaux de se doter de plans d'action régionaux en matière de santé des femmes et de créer un siège « groupe de femmes ».**

⁷ Ministère de la santé et des services sociaux, 2002

6. LES OUTILS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

Le Réseau des tables se préoccupe des modifications annoncées aux missions et aux mandats des organisations gouvernementales telles que le Conseil du statut de la femme (CSF) et le Secrétariat à la condition féminine (SCF). Nous avons certaines appréhensions lorsque l'Avis parle « d'un organisme gouvernemental dédié⁸ » à la mise en œuvre de l'égalité. Par expérience, il est impératif que ces deux organisations, restent et maintiennent des missions distinctes. Un seul organisme ne pourrait agir à la fois comme conseil indépendant au gouvernement et comme soutien à la réalisation d'actions gouvernementales. Le Conseil et le Secrétariat sont deux mécanismes institutionnels indispensables, pour favoriser l'atteinte de l'égalité des femmes, et doivent s'inscrire dans le plan gouvernemental même si le gouvernement maintient son concept d'égalité entre les femmes et les hommes. En tel cas, cela deviendrait même une garantie du maintien de l'expertise féministe dans la foulée de cette nouvelle vision.

Nous réclamons également que le gouvernement rétablisse la présence d'un ministre à la Condition féminine, en titre, siégeant au Conseil des ministres. La complémentarité de ces institutions, constituant une structure de féminisme d'État, additionnée au travail aux groupes autonomes de femmes et des différentEs intervenantEs, facilite et garantit les avancés en vue l'atteinte de l'égalité des femmes au Québec.

Nous profitons de l'occasion pour noter que, le Réseau des tables reconnaît que les hommes et les garçons vivent aussi des problèmes importants, et qu'ils ne doivent pas être négligés. Mais ces problématiques ne résultant pas d'une discrimination basée sur le sexe, celles-ci ne doivent donc pas être traitées par les mêmes organisations.

a. Le Conseil du statut de la femme (CSF)

Depuis 1973, le CSF veille à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises et en informe la population. Son autonomie, actuelle, par rapport au gouvernement favorise son rôle critique à l'égard des politiques ayant un impact positif, ou négatif, sur la vie des femmes.

Les bureaux régionaux, appelés « les antennes régionales », sont d'importantes sources d'informations pour les groupes de femmes, les groupes communautaires et les partenaires sociaux. Les répondantes régionales du Conseil du statut de la femme demeurent des alliées importantes pour les régions et particulièrement pour les tables régionales et les groupes de femmes, où elles participent à titre de personnes-ressources. De plus, leur présence au sein des Conférences régionales administratives (CAR) appuie, dans les régions, les volontés gouvernementales en matière de condition féminine.

Si le gouvernement maintient le cap de la recherche de l'égalité des femmes et des hommes, le mandat spécifique du CSF devra se poursuivre afin de bien documenter les réalités des femmes et les situations spécifiques qui leur font obstacles en vue de l'atteinte de leurs droits.

b. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF)

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) soutient le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité pour les femmes. Il intervient dans l'ensemble des dossiers gouvernementaux et compte sur un réseau de répondantes en matière de condition féminine dans plusieurs

⁸ Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil du Statut de la femme, 2004, page 152.

ministères. Pour faciliter un travail transversal à l'intérieur des structures étatiques, il faut un canal direct entre la sous-ministre du Secrétariat à la condition féminine et la Ministre en condition féminine. De plus, le Secrétariat doit continuer de transmettre les informations et recommandations des groupes à la Ministre avec la responsabilité de voir à la concrétisation de la politique en matière de condition féminine.

c. La ministre en Condition féminine

Présentement au Québec, il n'y a pas de ministre à la Condition féminine en titre. Cela n'aide en aucun temps à la visibilité de la condition féminine. Le Réseau des tables demande au gouvernement d'établir un tel poste ministériel pour mettre fin à la situation actuelle, où les préoccupations liées aux conditions de vie des femmes ne reçoivent pas l'écoute qu'elles devraient. En fait, la visibilité politique du titre de ministre en condition féminine est essentielle pour sa reconnaissance dans la société.

Naturellement, cette ministre aura une mission transversale et un pouvoir significatif envers ses collègues pour assurer l'application des directives concernant l'égalité des femmes sur l'ensemble de l'appareil gouvernemental, tant dans les applications internes, que dans la conception des lois, des programmes et des règlements. De plus, elle doit siéger au Conseil des ministres, pour marquer la volonté étatique et appliquer les principes de recherche d'égalité à la base même du travail gouvernemental. Il est aussi impératif que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour confirmer la volonté gouvernementale d'être les chefs de file en matière d'égalité et d'équité..

d. La Commission parlementaire permanente

Dans l'Avis, il est proposé d'instaurer une commission parlementaire permanente qui traitera de l'état complet du cheminement vers l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, tous les cinq ans. Le Réseau des tables régionales suggère de bonifier ce modèle d'un mécanisme de consultation annuelle, à l'image de la Commission du statut de la femme de l'ONU, qui évalue annuellement des aspects particuliers de thématiques développées par le gouvernement dans son plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet ajout au mandat de la commission permanente assurera un suivi plus constant et une meilleure appropriation du dossier par les parlementaires et la population.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois maintienne le Conseil du statut de la femme, et sa structure de bureaux régionaux, avec son double mandat de conseil auprès du gouvernement et de promotion et d'information auprès de la population.**
- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois maintienne le Secrétariat à la condition féminine, avec son mandat de soutien au développement des actions gouvernementales. Le SCF devra également élargir son réseau de répondantes en condition féminine au sein de l'appareil gouvernemental.**
- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois nomme une Ministre en Condition féminine, et qu'elle dispose des moyens nécessaires et des droits d'interpeller l'ensemble des ministères et organisations publiques.**
- **Le Réseau des tables souhaite que le gouvernement québécois ajoute un mécanisme de consultation annuelle continue à son projet de commission parlementaire permanente sur l'égalité entre les femmes et les hommes.**

7. CONSULTATIONS ULTÉRIEURES

Le Réseau des tables régionales reconnaît la volonté gouvernementale de consulter la population via une consultation générale et souhaite que ce réflexe se maintienne dans les démarches futures. Parce qu'il nous apparaît clair que la commission parlementaire de l'hiver 2005 devra avoir une suite, le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec souhaite qu'il y ait le même souci de consultation tout au long du processus que tiendra la Commission des affaires sociales et le gouvernement dans les prochains mois. Que ce soit pour la mise en place d'une politique en matière de condition féminine, pour un processus de redéfinition des appareils gouvernementaux qui soutiendront la lutte vers l'atteinte d'une égalité ou pour prioriser les mesures d'intervention soulevées dans l'Avis.

NOTRE RECOMMANDATION :

- ☛ ***Le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec souhaite que le gouvernement québécois maintienne une transparence et interpelle les groupes de femmes autonomes dans les étapes qui suivront la Commission parlementaire sur l'égalité des femmes et des hommes.***

8. L'ÉGALITÉ DES DROITS DES FEMMES SE DOIT D'ÊTRE...

Pour conclure, le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec réitère que l'atteinte de l'égalité des droits des femmes doit être un objectif essentiel dans la recherche d'une société plus juste et plus équitable pour touTEs les QuébécoisES. Que l'application de mesures visant cette égalité doit reposer sur une vision transversale, incluant l'ensemble des institutions de notre société. Ce projet de société, d'égalité entre les hommes et les femmes, doit devenir celui de tout l'appareil gouvernemental et de toute la population québécoise.

L'égalité des femmes s'arrime parfaitement à l'image du projet de politique en développement durable, lancé dernièrement, dont on disait que l'application est une avenue incontournable pour assurer l'équité entre les générations, et entre les hommes et les femmes. Dans les deux cas, le développement doit répondre efficacement aux besoins du présent et être entendu à tous les niveaux de gouvernance.

* * * * *

Personne contact :

Blanche Paradis

Présidente

Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec

Coordonnées complètes :

2400 Lajoie #1

Trois-Rivières (Québec) G8Z 3G6

819-693-9174

reseaudestables@sympatico.ca